

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le **trente juin** à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 24 juin 2022, se sont réunis à la Salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire.

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Bernard RIGEADE, Pascale CHUDZIKIEWICZ, Christelle PEPIN, Jacqueline DEVOS, Christian RIOU, Jean-François LAPORTE, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Thierry ROUX, Emmanuelle ROCA, Raphaël GUILLERMAIN, Virginie BARRA, Cyrille GAILLARD, Clément CAMBIER, Sylvie CORDIER, Cindy CLOP, Jaouad MARBOH, Alexandra PIEDRA, Maxence RAIMONT-PLA, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI, Sandrine LAGNEAU

Excusés : Gérard ENDERLIN

Absents :

Représentés par pouvoir : Dominique DESFOUR, Alain MILON, Serge SOLER, Mireille PEREZ, Patricia COURTIER, Vanessa ONIC, Manon REIG

A été nommé secrétaire de séance : M. RAIMONT-PLA



DEL_2022_116

MODIFICATION DE LA NOMENCLATURE DE FOURNITURES ET DE SERVICES

Par délibération du 16 novembre 2004, le Conseil Municipal a adopté la nomenclature de fournitures et de prestations de services applicables à l'ensemble des services acheteurs de la ville de Sorgues.

Cette nomenclature a été modifiée à plusieurs reprises par délibérations du Conseil Municipal.

Compte tenu que l'utilisation de la nomenclature fait ressortir que certaines fournitures ne peuvent être classées dans les familles existantes, il convient de modifier la nomenclature et d'ajouter la famille suivante :

- 11-05 : Produit de l'élevage (autre qu'à l'état de denrées alimentaires humaines).

Exemple : Bovins vivants, porcins vivants, animaux d'élevage vivants, animaux domestiques, abeilles, reptiles...

Le Conseil Municipal est invité à accepter la modification de la nomenclature.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121.29,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du 16 novembre 2004, par laquelle le conseil municipal a modifié le guide interne des procédures et a adopté la nomenclature de fournitures et de prestations de services applicables à l'ensemble des services acheteurs de la ville de Sorgues,

Vu les délibérations des 15 décembre 2005, 19 décembre 2007, 25 février 2010, 25 février 2011, 29 janvier 2012, 22 novembre 2012, 23 janvier 2014, 23 juin 2016, 23 mars 2017, 14 décembre 2017, 24 janvier 2019, 19 septembre 2019 et du 23 janvier 2022, par lesquelles le conseil municipal a modifié le guide de la dépense

et la nomenclature de fournitures et de prestations de services applicables l'ensemble des services acheteurs de la ville de Sorgues,

Sur le rapport présenté par Cindy CLOP;

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ACCEPTE la modification de la nomenclature de fournitures et de prestations de services applicables à l'ensemble des services acheteurs de la ville de Sorgues.

DIT que la nomenclature ne pourra être modifiée qu'en étant soumis à nouveau à l'approbation du conseil municipal.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre, suivent les signatures.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nimes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.